

Centre de Lutte contre l'Impunité et  
l'Injustice au Rwanda (CLIIR)  
Rue de la colonne 54/4  
1080 BRUXELLES  
Tél/Fax : +32 816 011 13  
Mobile : +32 487 616 651 / +32 488 534 743  
Email: [info@cliir.org](mailto:info@cliir.org)  
Site web: [www.cliir.org](http://www.cliir.org)  
@cliir\_org



CLIIR, un regard impartial

---

### **Rwanda : Histoire secrète** Lieutenant Abdul Joshua RUZIBIZA

C'est le témoignage accablant du Lieutenant Abdul Joshua RUZIBIZA, un officier tutsi du Front Patriotique Rwandais (FPR) qui a établi la liste des principaux auteurs des massacres contre des civils Hutu dans son livre de 494 pages, publié en octobre 2005 aux éditions Panorama et intitulé « **Rwanda : Histoire secrète** » dans les pages 334-347.

Ce militaire tutsi reconnaît à la page 347 le Génocide des Hutus. Il le raconte dans les termes suivants : « *D'après ce que j'ai expliqué dans la partie sur la planification du massacre systématique des Hutus, soit sa préparation, la mise en place des structures de supervision de son exécution ainsi que l'effacement des traces, je ne puis nier qu'il s'agisse d'un génocide* ».

### **Le génocide des Hutus (Lt Ruzibiza : extraits des pages 334 à 347)**

« L'APR (Armée Patriotique Rwandaise) a commis un génocide contre les Hutus si le mot « génocide » se définit comme suit :

Génocide, crime contre l'humanité imprescriptible qui s'entend, selon la définition de la Convention des Nations unies de 1948, comme : « *l'un quelconque des actes ci-après, commis dans l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux, tels : meurtres de membres du groupe ; atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale de membres du groupe ; soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle ; mesures visant à entraver les naissances au sein du groupe ; transfert forcé d'enfants du groupe à un autre groupe* ».

**Les massacres perpétrés par l'APR étaient toujours planifiés.** Il ne s'agissait pas d'actes de vengeance ni de simples faits accidentels comme certains le prétendent.

Comme je l'ai évoqué, après l'attentat contre l'avion présidentiel de Juvénal Habyarimana, la guerre a directement embrasé le pays. J'ai dit également comment toutes les unités avaient reçu des ordres bien spécifiques quant à leurs missions. **La tâche de massacrer systématiquement la population était attribuée à une catégorie de militaires bien choisis et formés spécialement sous la supervision de bourreaux qui exerçaient en qualité d'officiers** de renseignement, de personnels de renseignement (Intelligence Officer/Intelligence Staff) ou de commissaires politiques dans l'armée (Political Commissar).

**Cela n'empêchait pas que les spécialistes des tueries fassent parfois appel à une compagnie pour les épauler dans les opérations d'enterrement, de chargement, d'incinération ou de dissimulation des corps.** Tout dépendait de l'importance du nombre de gens tués ou devant être tués. Parfois on faisait appel à plusieurs compagnies. Mais de telles interventions étaient d'autant plus rares que chaque unité militaire avait sa propre compagnie spéciale ou son propre peloton spécial. Une compagnie de ce genre comptait souvent plus de 200 hommes et un peloton de plus de 100 hommes, opérant sous la supervision des IO (*Intelligence Officers*) des PC (*Political Commissars*)...».